

Rien que du Greffe de la Cour de Circuit le gouvernement retire un excédent, un bénéfice d'au-delà de \$25,000.00, et ce montant est prélevé au moyen de timbres judiciaires particulièrement sur des causes où le montant en litige est inférieur à \$25.00. En 1897, sous le régime conservateur, les timbres judiciaires rapportaient \$177,426,80. En 1914, sous le régime libéral, ils rapportent \$407,857.20.

Et au mépris du droit constitutionnel qui donne à cette Chambre le droit de déterminer les chiffres des impôts qui frappent le peuple, le premier ministre s'est fait donner par sa majorité le pouvoir de taxer, seul avec ses ministres qui le craignent, tout ce qui doit être enregistré dans nos bureaux d'enregistrement. Par simple ordre en conseil, il peut taxer les ventes de propriétés, les donations entrevifs, les successions, les baux, loyers, les échanges d'immeubles, les quittances, etc.

LES NOUVELLES TAXES

Le gouvernement a imposé de nouvelles taxes et il en impose encore :

- 1—Taxe sur transferts d'actions.
- 2—Taxe sur véhicules moteurs.
- 3—Taxe sur sociétés de secours mutuel.
- 4—Taxe sur donations entre vifs.
- 5—Taxe sur buanderies.
- 6—Taxe sur les machines automatiques.
- 7—Augmentation de la taxe pour licence d'hôtel.
- 8—Vues animées.

En voilà de nouvelles taxes! Et ces taxes sont les petites créatures de ces bons libéraux, qui aimaient tant le peuple en 1897, qu'ils ne pouvaient souffrir de le voir un peu taxé.

Les conservateurs imposaient des taxes, mais ils les faisaient disparaître au fur et à mesure que la situation financière s'améliorait. Aujourd'hui, ces honnêtes libéraux, ces chers amis du bon peuple, ces vaillants démocrates augmentent le revenu des vieilles taxes sans en retrancher une seule, et ils en créent de nouvelles pour faire face à leurs extravagances.

Et ils ne se contentent plus de taxer, ils empruntent. Rien que pour cette année un pouvoir d'emprunt de \$15,000,000.00.

LES EMPRUNTS

Pendant longtemps, les emprunts du gouvernement furent des emprunts déguisés,

ainsi que l'a si bien démontré plus d'une fois l'hon. député de Joliette. La Province empruntait, mais c'était avec des noms d'emprunts.

Pour bâtir l'école des Hautes Etudes Commerciales, on emprunta d'abord : \$500,000.00 et ensuite \$200,000.00. Soit en tout \$700,000,00 qui sont encore dues.

Pour construire l'Ecole Technique de Montréal, on emprunta d'abord : \$700,000.00 et \$75,000.00 ensuite. Soit en tout \$775,000,00, qui sont encore dues.

Pour bâtir l'Ecole Technique de Québec, on emprunta \$400,000.00 qui sont encore dues.

Tous ces emprunts furent faits au nom des corporations qui ne sont rien autre chose en réalité que des commissions de la Législature.

Mais, après ces emprunts déguisés, en voilà d'autres où le gouvernement se montre face découverte et agit directement :

- 1—Emprunt de \$1,949,586.67 le 1er janvier 1913. Encore dû ;
- 2—Emprunt de \$3,991,722.73, le 1er juillet 1914.—Encore dû ;
- 3—Emprunt de \$1,460,000.00, le 1er novembre 1913. Renouvé le 1er novembre 1913 et remboursé le 1er août 1914 ;
- 4—Emprunt de \$4,000,000.00, le 1er décembre 1914. Encore dû.

N'est-ce pas que la machine à emprunter fonctionne bien sous le gouvernement Gouin ?

Et ce n'est pas tout, puisque le gouvernement vient de se faire autoriser à emprunter encore \$10,000,000.00, et qu'il a fait porter au chiffre de \$15,000,000.00 l'emprunt qu'il veut faire pour continuer sa politique de voirie, dont le manque de méthode va coûter si cher à la Province.

LA DANSE DES MILLIONS

C'est la danse des millions! Depuis quelques années, le gouvernement tenait dans ses budgets des déficits inaperçus du public et de la presse trop indifférente ou trop intéressée, déficits cachés par des expédients scandaleux, par des comptes spéciaux au bénéfice des favoris du pouvoir et de la caisse électorale, par des combinaisons de trésorerie qu'apercevaient ceux-là qui ont étudié de près les manigances des gouvernants.